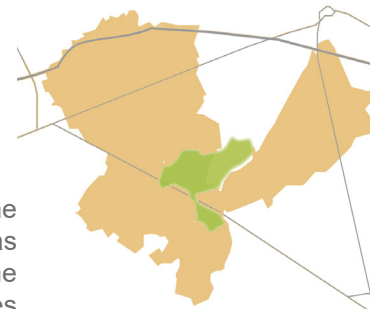


Table des matières

2.1 Création d'un atelier rural	3
2.2 Création de logements intergénérationnels	7
2.3 Aménagement place de Hoves	11
2.4 Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie	15
2.5 Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux	17
2.6 Mise en place d'une structure de développement local	21
2.7 Création d'un rôle d'ambassadeur de village	25
2.8 Création d'une plate-forme de communication	27
2.9 Aménagement des abords de la gare	29
2.10 Création d'un système de covoiturage intracommunal	33
2.11 Mise en place d'un service de transport collectif intracommunal	37
2.12 Création de logements tremplins	41

Création d'un atelier rural

2.1



1. Description du projet

Le projet consiste à créer un atelier rural via l'achat d'un bâtiment ou via la construction/rénovation d'un bâtiment sur un terrain communal.

L'atelier rural doit être **suffisamment modulable** « pour pouvoir accueillir des entreprises aussi variées qu'un atelier de menuiserie ou qu'une chocolaterie. Il comporte toutefois systématiquement un ou plusieurs grands espaces/ateliers, un ou plusieurs bureaux administratifs et des espaces sanitaires. Il peut être conçu en un ou deux étages, en un seul bâtiment ou en plusieurs » (Source : Fondation Rurale de Wallonie, Cahier rural : l'atelier rural, n°1, 2016).

Les aménagements des abords de l'atelier doivent permettre un **accès facile pour les livraisons et comprendre des emplacements de stationnement sécurisés**, entre autres pour du charroi lourd.

Il est évident que cette localisation doit être réfléchie en fonction notamment des axes routiers, des possibilités de covoiturage, et des services de transport en commun.

Selon des modalités à établir par la Commune, l'atelier pourrait être revendu à l'entrepreneur s'y étant implanté depuis plusieurs années, en vue de réinvestir dans un nouvel atelier ou dans un autre projet du PCDR.

2. Justification du projet

Il est important de soutenir les jeunes entrepreneurs pour favoriser l'activité économique à Silly et par conséquent son dynamisme au quotidien. La demande citoyenne est forte ; les citoyens souhaiteraient qu'un espace soit dédié à l'entrepreneuriat sur la commune.

Aujourd'hui, la commune ne dispose pas de zone d'activité sur son territoire et les chefs d'entreprises peinent à trouver un lieu pour exercer leur activité sur la commune.

L'atelier rural contribuera directement au maintien et à la création d'emplois dans la commune et sera un soutien à la dynamisation économique de la commune.

Un atelier rural, en tant qu'outil de développement, contribue à l'économie rurale. Ce projet sera donc un bon moyen de stimuler et de soutenir cet état d'esprit et d'ouvrir à moyen terme une réflexion sur la nécessité de développer une zone d'activité sur la commune de Silly.

Aujourd'hui, une zone d'activité ne répondrait pas forcément au problème des nouvelles petites entreprises qui cherchent à s'installer sur la commune et qui bénéficient de peu de capital pour louer un espace ou un bâtiment à haut loyer.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- Accueillir et aider le développement des petites entreprises

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Mise en place d'une structure de développement local (ADL)

Création d'une maison multi-services à Hoves

Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux

Création d'une zone d'activité économique

Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Création et pérennisation d'emplois sur le territoire	X		X
Diminution des trajets domicile-travail pour les ménages	X	X	X
Choix de solutions énergétiques pour les futurs bâtiments		X	
Rééquilibrage démographique via la lutte contre l'exode des jeunes à la recherche d'un lieu pour implanter leur activité	X		X

5. Localisation et statut

Localisation

A définir

Piste : Gare, Ancienne sucrerie de Hellebecq et ancienne laiterie Saint-Michel.

Statut au Plan de Secteur

Peut être situé n'importe où en zone constructible

Statut de propriété

Néant



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- La future structure de développement local
- Entrepreneurs privés

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments ou de terrains pour lancer un projet d'atelier rural.

Etat du dossier

Sans objet.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Achat du terrain
- Appel d'offre, désignation d'un auteur de projet et réalisation d'une première esquisse

2^{ème} année :

- Rédaction d'un permis

3^{ème} année :

- Réalisation du bâtiment
- Définition des modalités de gestion et d'occupation
- Promotion de l'infrastructure.

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création ou rénovation d'un bâtiment	1	Administration communale - service travaux

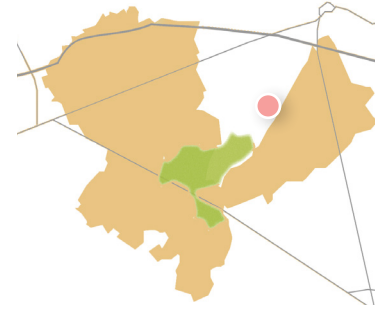
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de locataires à l'ouverture de l'atelier rural	100% des locaux prévus	Administration communale
Durée d'utilisation des locaux sur 10 ans	Minimum 80%	Administration communale



Création de logements intergénérationnels

2.2



1. Description du projet

Le projet consiste à créer plusieurs logements intergénérationnels dans la commune.

Le logement intergénérationnel est conçu et aménagé pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés, en encourageant et en facilitant leurs interactions, notamment par l'échange de services. Sans relever stricto sensu de la vie communautaire, ce type de logement vise à soutenir l'entraide et la coopération entre les différentes générations. Dans le cadre de ce projet, ils prendront la forme d'immeubles intergénérationnels qui offrent des logements de tailles différentes pouvant accueillir des personnes vivant seules ainsi que de petites familles.

Les personnes âgées pourront bénéficier de logements adaptés (situés au rez-de-chaussée, avec accès PMR) ainsi que du soutien d'autres habitants en cas de difficultés rencontrées au quotidien. Les jeunes familles trouveront éventuellement des solutions pour la garde des enfants. La sélection des futurs habitants s'appuiera sur des critères d'âges, ainsi que des critères socio-économiques. La cohabitation et les gestes d'entraide reposeront sur la volonté des habitants. Le public visé comprend donc des personnes âgées, des familles, et des jeunes couples.

Des salles communes et services adaptés seront mis à disposition des habitants.



2. Justification du projet

Lors du diagnostic participatif, de nombreuses demandes ont été exprimées pour des services et des logements intergénérationnels. En effet, la commune possède une offre en logement très peu diversifiée.

Ce projet permettra d'éviter la fuite des jeunes pour qui l'accès au logement à Silly s'avère compliqué en raison de l'indice de richesse élevé.

Il permettra aussi aux personnes âgées de rester dans leur commune tout en ayant un logement adapté à leurs besoins.

Enfin, le projet favorisera également la solidarité entre les générations.

pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création de logements tremplins
- Création de logements pour personnes âgées

Origine de la demande

Consultations citoyennes
Groupe de Travail – Société
Conseil Consultatifs Communal des Aînés
La Commune

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

- Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun
- Susciter le rapprochement des Silliens
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Liens intergénérationnels	x		
Maintien de toutes les classes d'âges sur la commune	x		x
Favoriser les rencontres et activités entre habitants	x		
Bonne isolation du bâtiment garantissant une faible consommation énergétique		x	
Loyers modérés pour les locataires	x		x

5. Localisation et statut

Localisation

Aujourd'hui aucun lieu n'est arrêté.

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune
CPAS

Partenaires potentiels

Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments adaptés ou de terrain pour lancer un projet de logements intergénérationnels.

Etat du dossier

Sans objet

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création de logements	5	Administration communale - service travaux

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation des logements	40% occupé par les 25-35 ans et 40% par les plus de 60 ans	Administration communale

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Achat d'un terrain ou d'un bâtiment
- Appel d'offre, désignation d'un auteur de projet et réalisation d'une première esquisse

2^{ème} année :

- Rédaction d'un permis

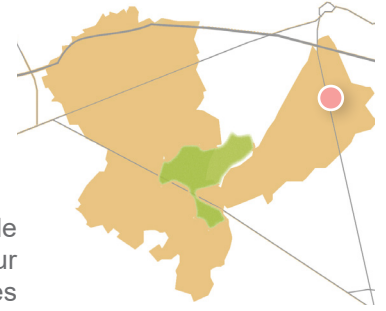
3^{ème} année :

- Réalisation des travaux et aménagement
- Définition des modalités de gestion et d'occupation



Aménagement place de Hoves

2.3



1. Description du projet

Le projet prévoit le réaménagement de la place de Hoves. Ce futur aménagement a pour but d'améliorer la convivialité et la sécurité au quotidien. Il s'inscrit dans le projet plus global de dynamisation du centre et de réorganisation des fonctions entre la place de Hoves, le petit parc, l'école et l'agoraspace du quartier de « La Clergerie ».

Le projet prévoit de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel en créant un véritable espace public et en y intégrant la N55 et le parvis de l'église. Un revêtement plus noble que de l'asphalte sera utilisé afin de donner plus d'importance à l'église et ses abords. Le projet devra insister sur la qualité paysagère en intégrant des éléments arborés.

Il s'agira d'opérer à une transformation de la place «parking» en un lieu qui donne envie de s'y arrêter et qui se prête à la rencontre et au repos : un espace dédié aux convivialités offrant plusieurs ambiances. Le piéton y retrouve sa place grâce à un agrandissement des surfaces piétonnes. Cela demande une réorganisation locale de la circulation automobile en mettant en avant le déplacement et l'accessibilité (PMR).

La future place s'appuiera sur les principes d'aménagement suivants :

1.Sécuriser l'entrée de la place et la rue du Moulin : la sécurité et le confort des usagers faibles (sécurisation des traversées de la N55). L'idée est d'aménager une zone de séparation entre la place, la chaussée N55 et la rue du Moulin pour mieux distribuer le trafic (dispositif physique). Cette idée permettrait premièrement de canaliser la sortie et l'entrée de la place depuis la chaussée et deuxièmement de réguler la vitesse à l'entrée de la rue du Moulin. La vitesse de circulation des voitures devra s'adapter à la présence des piétons.

La partie centrale de la place est libre pour pouvoir accueillir des évènements tels que des manifestations culturelles, festives,...

L'agrandissement des surfaces piétonnes est accompagné d'îlots plantés et arborés apportant une amélioration du cadre de vie.

La circulation sur la place pourrait être organisée en sens unique (sens horlogique). Cela canaliserait ainsi le déplacement des véhicules motorisés et sécuriserait le déplacement des usagers plus faibles.

L'aménagement de l'espace résiduel en gravier permettrait une mise en valeur de l'église et l'intégration d'un accès praticable pour les personnes à mobilité réduite vers celle-ci, tout en la connectant à la place.

2.Structurer le stationnement

La réorganisation du stationnement se fera principalement autour de la place. Une petite poche au pied du parvis sera réservée aux personnes à mobilité réduite et une seconde petite poche à l'angle de la rue du Moulin permettra de développer du stationnement pour le nouvel immeuble et d'offrir un emplacement pour une bulle à verre.

3.Rendre la place plus conviviale

La place actuelle est beaucoup trop minérale et dédiée exclusivement au parking et à la balle pelote. Les riverains souhaiteraient qu'elle soit plus conviviale avec des espaces verts, de la végétation, des bancs, des places de parking structurées, des coffrets électriques pour les Food trucks et les marchés, un point d'eau (fontaine par exemple), la place pour un chapiteau, ... Cela nécessiterait de déplacer le terrain de balle pelote qui engendre parfois des nuisances sonores notamment lors des soirées à



la buvette dans l'ancienne maison communale. Ce local pourrait d'ailleurs être utilisé comme point de dépôt pour des produits locaux et pallierait le manque de commerces sur cette place.

Il est important d'assurer une certaine continuité dans les aménagements et fonctions de la place et ses alentours. En effet, la Cure et la plaine de jeux sont reculées et pourraient être rendues plus visibles et mieux intégrées dans les plans d'aménagement.

2. Justification du projet

La place de Hoves est l'unique place publique du village. Elle est scindée en deux par la N55 et en subit les conséquences (sécurité des piétons, bruit, omniprésence du stationnement).

Malgré ses qualités, à l'exception de la balle pelote et du stationnement, cette place n'est pas utilisée par les habitants en raison de l'absence d'aménagements conviviaux, et de la proximité de la chaussée.

Hoves est très excentrée par rapport aux autres villages de la commune de Silly. Cet éloignement nécessite d'autant plus de restructurer cette place afin de renforcer la cohésion entre les habitants du village.

C'est un projet supporté par les habitants de Hoves. En effet, il s'inscrit dans une réflexion générale sur la dynamisation du centre de Hoves, menée et structurée par le collectif des citoyens de Hoves depuis des années. Cette dernière repose sur la sécurisation de la place, la rationalisation du stationnement, la création d'une maison de village et le développement de liens avec la Clergerie .

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

- Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »
- Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Renforcer et développer les lieux de rencontre
- Susciter le rapprochement des Silliens
- Susciter l'intérêt de la population à la découverte et au respect de ses patrimoines
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Aménagement cœur de Bassilly
Création d'une maison multi-services à Hoves
Valorisation du petit patrimoine
Aménagement place de Fouleng

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		x	
Amélioration de l'attrait touristique du village			x

5. Localisation et statut

Localisation

Centre du village de Hoves

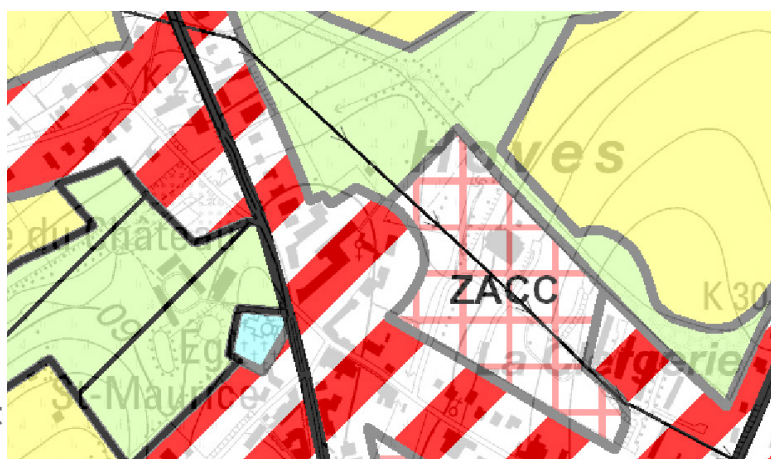
Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Route régionale



6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Le comité des habitants de Hoves
- La fabrique de l'Eglise



Eglise Saint-Maurice

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
La place sera aménagée une fois que le terrain de balle pelote sera déplacé aux abords de la future maison de village de Hoves (fiche projet 1.2)

Etat du dossier

Sans objet.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et auteur de projet

2^{ème} année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

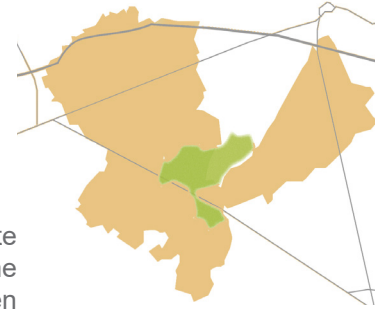
Indicateur	Valeur cible	Source
Réaménagement de la place	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation des modes doux	Enquête de satisfaction – minimum 80% de retour positif	Administration communale
Nombre de festivités organisées par an	3	Administration communale

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie

2.4



1. Description du projet

Le projet vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et privés; d'une part pour limiter l'impact écologique sur la planète et d'autre part pour diminuer l'impact économique sur le budget de la commune, des ménages et des entreprises silliennes. Il s'agit de mettre en place une meilleure isolation des bâtiments mais également d'innover en ayant recours aux énergies renouvelables.

Un premier volet serait davantage destiné à l'amélioration des performances des bâtiments communaux en développant des projets exemplaires. Il s'agit en amont d'organiser des audits énergétiques et d'ensuite mettre en œuvre les recommandations.

Un second volet serait ouvert à tous, et viserait à favoriser de nouvelles pratiques. Il pourra s'agir d'une sorte de guichet logement et énergie comme le développe la Région wallonne. Le but sera d'assurer une concentration et mise à disposition d'information au public. Il s'agira également d'aider les Silliens dans l'obtention de primes et de subventions pour des travaux, et la mise en place d'équipements spécifiques pour la maison.

Des groupements d'achat pour certains équipements/matériaux pourraient également s'envisager. La commune est déjà dotée d'un éco-conseiller en développant un lieu dédié et en élargissant ses tâches (cf-fiche projet Valorisation et développement des énergies vertes en lot 1), la commune sera munie d'un outil solide pour lutter contre le gaspillage énergétique. En lien avec le projet sur énergies vertes (en fonction du résultat des études sur les différentes filières possibles) un projet exemplaire sur la filière bois-énergie pourra être porté pour les bâtiments communaux du centre de la commune.

2. Justification du projet

Les énergies renouvelables permettent de diminuer la consommation énergétique de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en diversifiant les sources énergétique, réduisant ainsi la dépendance aux ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), comme préconisé par les politiques publiques régionales, nationales et internationales.

Ce projet permet en outre de valoriser les ressources locales. Il est également l'occasion d'innover, et de sensibiliser la population aux énergies renouvelables.

Les Silliens sont fortement sensibilisés à ces questions et on fait remonter à plusieurs reprises leur volonté d'entamer des actions spécifiques en la matière.

La CLDR souhaite engager la commune dans cette démarche en développant des actions qui contribuent à une diminution de l'impact écologique sur le territoire. Elle souhaite également opérer à une baisse des dépenses financières en matière d'énergie tant à l'échelle communale qu'à l'échelle des ménages et des entreprises rurales qui sont fortement contraints dans leurs consommations par leur dépendance à l'automobile, par un parc immobilier constitué principalement de maisons 4 façades.... Le coût d'achat d'outils de matériaux de construction performant énergétiquement reste un frein à leur développement.

De manière générale, le projet aura d'autres effets bénéfiques car il contribuera à améliorer le niveau de confort des logements des Silliens et contribuera à une meilleure reconnaissance des ressources locales. Un achat groupé pourra stimuler cette demande et améliorer la rentabilité de cet investissement.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Faciliter la transition vers une consommation énergétique plus durable,
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Réduction de la pollution
Valorisation du petit patrimoine

Origine de la demande

Consultation des citoyens
Groupe de Travail – Environnement



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
	Diminution des consommations énergétiques	x	x
L'émergence de dynamiques citoyennes mobilisatrices (achat groupé)	x	x	x

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- CPAS
- DG04 -Wallonie Energie
- Les habitants

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

En attente de l'engagement d'un futur éco-conseiller et de la prise de ses fonctions

Etat du dossier

Un éco-conseiller en cours de recrutement sur la commune

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Lancement de l'audit sur les bâtiments communaux
- Mise en place du guichet

2^{ème} et 3^{ème} année :

- Mise en œuvre des recommandations
- Lancement des premiers achats groupés

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'audits réalisés	1 audit des bâtiments communaux	Administration communale
Mise en place du guichet logement	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux de bâtiments améliorés	60%	Administration communale
Taux d'habitants ayant bénéficié d'informations	100%	Administration communale

Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place une infrastructure de mise en valeur, de coordination, de diffusion, d'aide à la production et de vente des produits locaux : un hall-relais agricole.

Tel que défini dans l'appel à projet lancé en 2018, « *le hall relais agricole est un immeuble destiné à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation de produits agricoles, y compris les opérations de stockage par des agriculteurs ou par des sociétés coopératives de transformation et de commercialisation, ainsi que l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles* ».

Le projet s'articule autour de deux actions :

- La mise à disposition de locaux équipés pour la production et la transformation de produits agricoles ;
- L'établissement d'un point central de vente (vitrine) pour les habitants et les touristes en plus des points déjà existants sur l'entité (Proxi Delhaize, fermes, ...);
- Une cuisine pour les collectivités.

Ce projet devra s'appuyer sur une communication dynamique et s'inscrire dans l'engagement de la commune auprès du mouvement Slow Food.

En amont de la mise œuvre du projet, un groupe de travail sera constitué de volontaires qui affineront le concept et la future implantation du bâtiment. Le groupe pourra s'appuyer sur des expériences similaires telles que le Hall du Terroir de Moucron, l'espace d'accueil du Pays de Geminiacum à Pont à Celle et les Bons Villers et Agricoverit à Jodoigne.

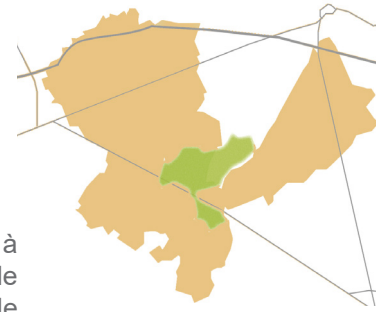
Aujourd'hui, la localisation reste à déterminer ; plusieurs lieux ont été évoqués par la commune et la CLDR (Secteur de la gare, centre de Silly).

2. Justification du projet

Ce projet vise avant tout à **soutenir et promouvoir le secteur agricole** local en permettant aux agriculteurs de développer des revenus supplémentaires à travers des activités de transformation et de stockage. Il s'agit également de diminuer les intermédiaires pour un plus juste retour des profits pour le territoire.

Ce type de structure permettra de créer assez rapidement des emplois.

2.5



Ce projet vise également à répondre à une demande de plus en plus grande des citoyens en produits locaux issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de faciliter leur approvisionnement en les concentrant en un seul lieu.

Ce projet constitue une vitrine de la qualité et du savoir-faire des artisans et agriculteurs locaux.

Ce projet permettra de :

- Favoriser les comportements « éco-responsables » en profitant des ressources présentes sur la commune et en valorisant les circuits courts ;
- Développer l'emploi dans des secteurs à privilégier que sont les secteurs agricoles (production, transformation, et commercialisation), environnementaux (énergies alternatives, gestion de l'espace rural) et touristiques.

Ce projet pourrait répondre à un appel à projet de la région wallonne et/ou être associé au projet d'atelier rural.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- S'appuyer sur la dynamique Slow Food pour que consommer local devienne une habitude
- Soutenir une évolution de l'agriculture respectueuse du territoire et des citoyens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Atelier Rural

Création d'une charte et d'un calendrier agricole

Mise en place d'une structure de développement local (ADL)

Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie

La Commune

Consultation agriculteurs

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Réduction des circuits de distribution		X	X
Création d'emplois sur la commune	X		X
Dialogue entre les agriculteurs et les habitants	X		

5. Localisation et statut

Localisation

À définir

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Nouvelle structure de développement local

Partenaires potentiels

Les agriculteurs, producteurs et artisans locaux de la commune et des communes voisines

La CLDR

ASBL Cittaslow

Syndicat d'initiative de Silly

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments adaptés ou de terrain pour lancer un projet d'infrastructure de transformation et de commercialisation de produits locaux.

État du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Mise en place d'un groupe de travail
- Définition et achat si nécessaire du lieu
- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation des bureaux d'études et auteurs de projet

2^{ème} année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux



8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création du hall relais	1	Administration communale

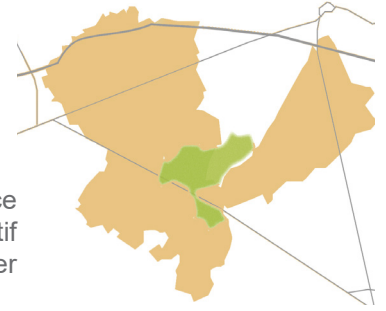
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de producteurs impliqués	10	Structure porteuse Hall agricole
Nombre d'emplois créés	1-2	Structure porteuse Hall agricole



Mise en place d'une structure de développement local

2.6



1. Description du projet

Calqué sur le modèle des Agences de Développement Local (ADL), le projet consiste à mettre en place une structure communale dont la mission sera de développer l'emploi et l'économie à l'échelle locale.

Sachant que la reconnaissance de nouvelles ADL est suspendue par le Gouvernement wallon depuis 2015, 3 possibilités s'offrent à Silly pour mettre en place le projet :

- La commune peut créer une structure de développement local sur fond propre (exemple de la commune de Lessines) ;
- La commune peut élaborer un dossier qui pourra être soumis lors d'une prochaine réouverture du subside ou dans le cadre d'un appel à financement spécifique ;
- La commune peut solliciter l'extension de l'ADL d'une commune voisine. Pour Silly, ce cas de figure pourrait être envisagé avec les communes d'Enghien et Soignies qui disposent d'une ADL.

De manière globale, la structure de développement local aura pour mission de :

- Diagnostiquer les atouts et les faiblesses de son territoire
- Établir un plan stratégique de développement économique durable
- Définir les actions à mener et se donner les moyens de les évaluer
- Réunir les acteurs locaux pour mener des actions créatrices d'emploi
- Susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'action
- Accueillir les porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les partenaires utiles
- Stimuler des réseaux au service de l'entrepreneuriat

Plus spécifiquement à Silly, la structure de développement local permettra de dynamiser et coordonner l'activité économique de l'entité en aidant les différents acteurs économiques existants.

Elle aura pour but de développer au quotidien le concept Slow Food. Une proche collaboration sera mise en place avec le Consortium Slow Food pour la mise en évidence des ressources et du savoir-faire des producteurs et artisans locaux avec, par exemple, l'organisation de concours culinaires, la mise en valeur d'un produit par mois associé à une recette, le lancement d'un label, d'un packaging ou d'une signalétique adaptée, etc. Le Plan de Cohésion Sociale et le centre culturel de Silly seront également des

partenaires d'importance qui ont pour objectif commun de sensibiliser au manger local et sain.

Elle aura également pour mission de soutenir et valoriser les commerces et indépendants de l'entité tout en mettant en place des actions créatrices d'emploi. Tous les secteurs économiques seront visés : agriculture, artisanat, commerce, tourisme, HoReCa, etc.

Enfin, elle pourra assurer la gestion d'autres projets du PCDR, notamment celle de l'atelier rural, et répondre ainsi au manque d'infrastructure pour les entreprises.

2. Justification du projet

Le territoire de Silly offre peu de postes par rapport au nombre de travailleurs qui y résident et, excepté pour l'agriculture, la proportion d'indépendants est légèrement inférieure à l'ensemble des entités voisines.

Pourtant, de nombreux acteurs communaux et paracommunaux s'impliquent au quotidien dans le développement local de Silly : le concept Slow Food propose chaque année diverses initiatives et actions permettant de mettre en avant les producteurs de Silly et des environs. Le syndicat d'initiative de la commune organise des événements touristiques valorisant les acteurs et artisans locaux ; le centre culturel et le PCS s'impliquent dans la thématique des produits locaux, notamment à travers la mise en place d'un groupe d'achat commun, etc.

La CLDR salue le travail fourni mais estime qu'il est encore possible d'amplifier les démarches. En mettant en place une structure propre, une réflexion globale sur le développement de Silly pourra être menée : Comment développer au quotidien le concept Slow Food ? Faut-il développer un packaging attractif autour des produits de Silly ? Comment soutenir et valoriser les commerces et indépendants locaux ? Quel tourisme à Silly ?

Cette structure de développement local permettra ainsi de centraliser et coordonner les initiatives silliennes tout en contribuant à la mise en œuvre de nouvelles initiatives de dynamisation économique.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- Accueillir et aider au développement des petites entreprises

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'un atelier rural
Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux
Création d'une zone d'activité économique

Origine de la demande

Groupe de travail Économie
CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien du tissu économique local	X	X	X
Développement de nouvelles initiatives économiques			X
Sensibilisation aux produits locaux	X		X

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

Consortium Slow Food
Syndicat d'initiative de Silly
Centre culturel de Silly
Plan de cohésion sociale et CPAS de Silly

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La structure de développement local est un outil potentiel pour la mise en œuvre d'autres projets du PCDR : création d'un atelier rural, création d'une plate-forme de communication, création d'un hall relais, création d'une zone d'activité économique.
Depuis 2015, moratoire du Gouvernement wallon sur la création de nouvelles Agence de Développement Local

État du dossier

Stratégie Slow Food, association des commerçants, calendrier des commerçants

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :
Sans objet

Planification :

La structure de développement local sera calquée sur les ADL. Elle pourra donc prendre la forme d'une ASBL ou d'une régie communale autonome. La Commune devra examiner la forme la plus adéquate.
Recrutement du personnel
Élaboration et mise en œuvre du programme d'actions.

Démarches administratives à réaliser :

Mise en place administrative de la structure (enregistrement, statuts, etc)
Recrutement du personnel
Préparation d'un dossier de candidature pour un potentiel prochain appel.

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création de la structure	1	Administration communale
Nombre d'actions organisées et coordonnées	En fonction du type d'actions	Administration communale

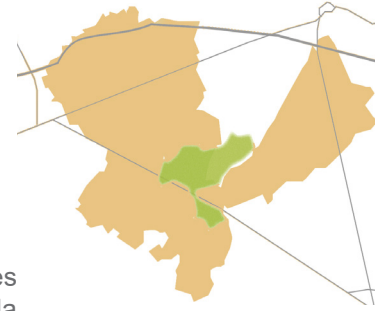
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Évolution du nombre d'entreprises, de commerçants et de producteurs locaux	Maintien ou croissance	Administration communale



Création d'un rôle d'ambassadeur de village

2.7



1. Description du projet

Ce projet a pour objectif de permettre un rapprochement intervillage dans l'entité malgré la distance et les sentiments d'appartenance villageois.

L'idée est d'encourager les interactions sociales amenant à des échanges d'initiatives transposables dans tous les villages. Pour atteindre cet idéal, une structure de concertation par village sera créée et représentée par un ou deux ambassadeurs qui pourront se réunir pour former une commission intervillage communale. Cette commission pourra se rassembler plusieurs fois par an et sera soutenue par la commune ; cette dernière garantira des lieux de rencontre et de l'aide pour la publicité ou de l'équipement.

Au sein de chaque village, il y aura donc un comité qui se développera autour de projets qui visent à renforcer le lien social ou résoudre des problématiques locales qui nécessitent une solution collective. Les comités de quartier, représentés par un ambassadeur, pourront jouer un rôle de relais vis-à-vis des institutions publiques à différents niveaux, par exemple en permettant un échange d'informations entre les habitants et les pouvoirs publics ou encore une collaboration dans les initiatives citoyennes. L'ambassadeur pourra également être le relais citoyen pour des projets culturels, sportifs et éducatifs. Il sera la personne de contact au sein d'une structure villageoise qui participera à la vie et à l'animation du village.

2. Justification du projet

Silly est une commune définie par un large territoire avec huit villages positionnés aux quatre coins de l'entité. La distance entre certains d'entre eux ne permet pas toujours d'établir un lien social direct ou un échange entre les habitants des différents villages.

Lors des consultations, l'idée de relancer les kermesses, les fêtes de voisins, l'accueil des nouveaux habitants était revenue à plusieurs reprises.

Ces initiatives font appel maintenant à une aspiration plus grande qui est de relancer la dynamique de village tout en permettant les échanges de bons procédés.

Le problème de la communication et de la visibilité s'en verrait aussi soulagé par la présence d'un relais citoyen qui faciliterait le dialogue entre les villages et la commune

par des rencontres annuelles facilitant la coordination d'événements, d'activités, de bénévoles, de connaissances...

Parallèlement, cela faciliterait la communication sur les projets entre les citoyens et la commune.

A Hoves, un groupe de citoyen s'est formé et réfléchit au développement de son village sur base de problématiques constatées au quotidien. Le groupe a été consulté dans le cadre du PCDR afin d'entendre sa proposition quant à l'aménagement du cœur de Hoves (place, jeu de balle, Clergerie) et la création d'un espace citoyen. Ce type d'initiative facilite le dialogue et permet d'accélérer les procédures.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Susciter le rapprochement des Silliens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'une plateforme de communication

Origine de la demande

CLDR

Séance d'information



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement de la cohésion sociale	x	x	x
Communication renforcée entre les acteurs du territoire			x

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

La commune

Partenaires potentiels

Association et comité de village

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Sans objet

État du dossier

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :

Sans objet

Planification :

Recrutement du personnel

Mise en place d'un mode de sélection

Démarches administratives à réaliser

Sans objet

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

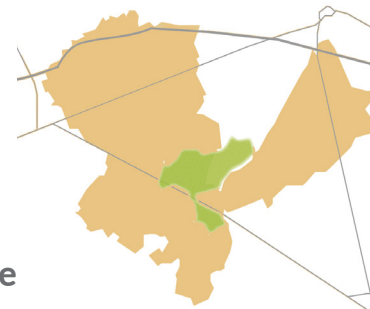
Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'ambassadeurs	7	Administration communale
Nombre de réunions	4/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombres d'actions	2/an	Administration communale

Création d'une plateforme de communication

2.8



1. Description du projet

Ce projet vise à créer une interface virtuelle permettant de renforcer le lien social et la communication : échange de services, de matériel, organisation d'ateliers, groupes d'échange ou de discussion, covoiturage...

Il s'agira de choisir un outils existant (smiile, proxigen, voisineo,...), disponibles à la fois sur ordinateur et smartphone, afin de permettre aux utilisateurs de se focaliser sur son alimentation en contenu et de les décharger totalement des aspects de gestion du réseau et de l'interface.

Les membres de la CLDR, après avoir choisi et testé l'outil, s'en feront les ambassadeurs dans leur rue, quartier, et village. Des séances d'information seront organisées dans chacun des villages pour faire connaître l'outil et ses potentialités. Pour les personnes moins familiarisées aux outils numériques, des formations à l'utilisation et au paramétrage de l'outil seront organisées.

Lorsque le système sera suffisamment alimenté par les citoyens, la commune ajoutera ce média à ses moyens de communication. Certains outils offrent en effet des fonctionnalités telles que des sondages en ligne, une remontée d'informations vers l'administration, etc.

Dans tous les cas, la commune veillera à informer les nouveaux habitants de l'existence de cette plateforme.

2. Justification du projet

Les Silliens ont régulièrement mis en avant leur volonté d'être plus engagé dans la vie communale, mais aussi leur difficulté à recréer du lien social. Le rythme de vie actuel ne permet plus de prendre le temps d'aller à la rencontre de l'autre et de créer du lien en partageant ses centres d'intérêt.

L'adoption d'une plateforme de proximité permettra de faire rencontrer l'offre et la demande en termes de services et d'animations et de recréer des liens qui, de virtuels, deviendront rapidement réels.

Le choix d'un outil existant et gratuit permet de minimiser les investissements et de concentrer l'énergie des utilisateurs sur le contenu plutôt que sur l'outil proprement dit.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Susciter le rapprochement des Silliens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Néant

Origine de la demande

Consultation population
Groupe de Travail – Société
Groupe de Travail – Économie



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
	Favoriser la communication, les échanges et l'entraide citoyenne	x	
Renforcer la visibilité des habitants et des entrepreneurs du territoire	x		x

5. Localisation et statut

Localisation
Sans objet

Statut au Plan de Secteur
Sans objet

Statut de propriété
Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur
Commune

Etat du dossier
Sans objet

Partenaires potentiels
CLDR
Associations

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
Programme des travaux :
Sans objet

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
Ce projet pourrait s'appuyer sur des outils en cours tels que Smogey qui est toujours en construction au moment de l'élaboration du PCDR

Planification :
Recrutement du personnel

Démarches administratives à réaliser
Sans objet

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Mise en place d'une plateforme de communication et d'échange	1	Administration communale
Mise en place de formations	2/an	Administration communale
Mise en place de séances d'informations	1/village	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de participants aux séances d'information	2%/village	Administration communale
Nombre d'inscrits sur la plateforme	5% de la population	Administration communale
Nombre de participants aux formations	10/formation	Administration communale

Aménagement des abords de la gare

1. Description du projet

La gare de Silly est particulièrement fréquentée par les communes voisines, en raison de sa position centrale mais également car elle offre des trajets directs vers Bruxelles. Victime de son succès, le parking de la gare est aujourd'hui saturé. Pour faciliter son accès, la Commune et la SNCB sont en train d'aménager une poche de stationnement de 250 places supplémentaires permettant d'améliorer la capacité existante et les accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le projet s'inscrit dans la volonté d'affirmer la gare comme un pôle intermodal à l'échelle communale et de réduire la dépendance à la voiture individuelle sur le territoire.

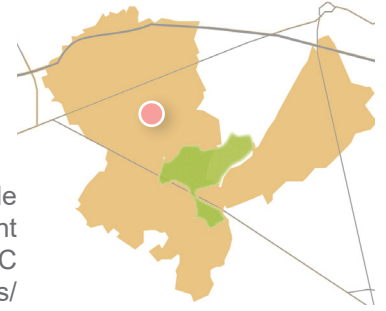
Cette première étape dans le processus de gestion de la gare va permettre d'éviter le stationnement sauvage (rue de la nouvelle Gare et rue Carmois) et d'éviter les circulations piétonnes non sécurisées.

Le futur projet constitue la seconde étape. Il vise à améliorer l'accessibilité et la fonctionnalité de la gare afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Il s'agit d'en faire un espace public convivial de qualité autour duquel se développe les différentes fonctions autour du bâtiment de la gare.

En concertation avec la CLDR, les principes suivants ont été identifiés et seront affinés par le futur Plan Communal de Mobilité (PCM) :

1. L'amélioration des accès à la gare par des modes doux en créant notamment **une jonction cyclable** entre la rue de Wastine et le chemin Dugnonne, en développant une **zone « dépose-minute »** ;
2. La création d'une **une zone « dépose minute »** pour faciliter et fluidifier le débarquement des voyageurs ;
3. L'augmentation de **l'offre en stationnement** pour les véhicules motorisés et du stationnement sécurisé pour les deux roues ;
4. La promotion du **covoiturage** par le développement d'un **espace réservé** (cf- fiche covoiturage) ;
5. La valorisation des modes alternatifs en offrant des **zones de recharge pour les véhicules électriques** ;
6. L'amélioration **des services** en gare en garantissant un abri pour les voyageurs et une bonne signalétique du site ;

2.9



7. L'accentuation de l'intermodalité en adaptant les horaires des TEC par rapport aux arrivées/départs des trains .

Ces derniers peuvent être indiqués via des affichages électroniques.

Le schéma d'organisation des différentes fonctions, présenté en annexe, donne une illustration de l'organisation des abords de la gare énoncée plus haut.

2. Justification du projet

Le train est un atout pour la commune de Silly, qui la met à proximité des grands pôles d'activités de la région.

La réorganisation de la gare incitera des fonctions traditionnelles et l'intégration de nouvelles (recharge de véhicules électriques et covoiturage) inciteront certains habitants à délaisser leurs voitures au profit du train pour leurs déplacements domicile-travail.

Ce nouveau pôle intermodal correspond à des demandes citoyennes et à un engagement de la Commune vers une meilleure qualité de vie et une mobilité plus durable au quotidien. A plusieurs reprises, le secteur de la gare a été identifié comme lieu pertinent pour y développer une pôle d'économie local autour de projets tel qu'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux, un atelier rural, une Zone d'Activité....

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

Rappel des objectifs

- Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité
- Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Mise en place d'un PCM

Création d'un réseau de mobilité douce

Création d'un système de covoiturage intracommunal

Mise en place d'une navette communale

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Prise en compte des mobilités alternatives	x	x	x
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Amélioration du cadre paysager	x		
Appropriation de l'espace public par les usagers et amélioration de la convivialité du pôle gare	x		

5. Localisation et statut

Localisation

Rue de la Nouvelle gare

Statut au Plan de Secteur

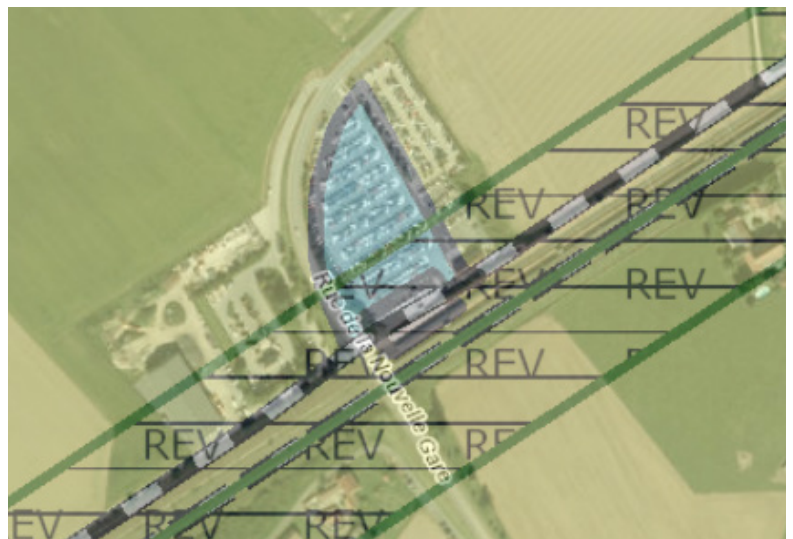
Zone Services public et équipements

Zone d'Équipement

Statut de propriété

Commune

SNCB



Projet nouveau parking de la gare

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

SPW

SNCB

Etat du dossier

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

Analyse des propositions du PCM

Consultations citoyennes

A partir de la 2^{ème} année :

Mise en place des aménagements proposés

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Diagnostic du PCM

Collaboration avec la SNCB

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

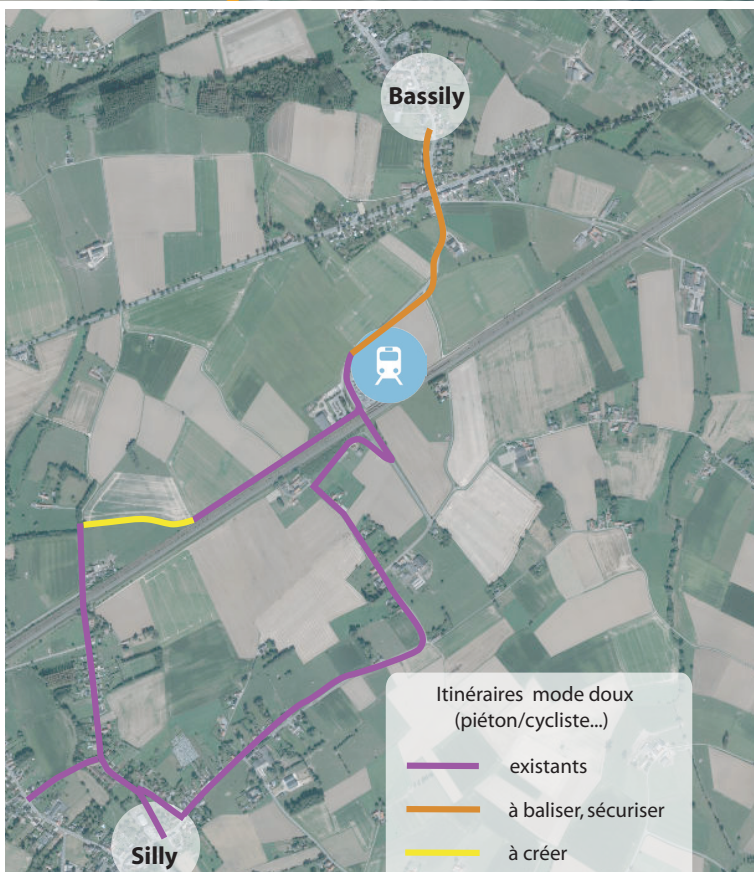
Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation des aménagements de la gare	100%	Service des travaux de la Commune
Création d'un itinéraire mode doux entre la rue de Wastine et le chemin de Dugnolle	1	Service des travaux de la Commune

Indicateurs de résultats













Indicateur	Valeur cible	Source
Taux moyen de places occupées dans la zone de covoiturage par jour	70%	Comptage Administration communale
Taux d'occupation des box vélos	70%	Données Administration communale

Annexe

Proposition d'organisation des différentes fonctions attenantes au pôle gare.



LEGENDE

-  Sécuriser les accès (entrée/sortie du Parking)
-  Verdurisation
-  Créer une traversée (Mode doux- piéton/cycliste)
-  Avoir une continuité (Mode doux- piéton cycliste)
-  Avoir des accès piéton sécuriser depuis/vers stationnement
-  Garantir la continuité de l'accessibilité PMR
-  Aménager, sécuriser les accès directs aux quais (escaliers)
-  Aménager un parvis Zone d'attente confortable (mobilier, plantation, signalétique)
-  Aménager une zone déchargement de voyageurs
-  Réserver des emplacements aux véhicules électrique avec borne de recharge
-  Réserver des emplacements au covoiturage
-  Parking vélo (U vélo et abri sécurisé)

Création d'un système de covoiturage intracommunal

1. Description du projet

Le projet consiste à développer un système de covoiturage pour les Silliens, dédié principalement aux déplacements dans la commune et à proximité.

Le covoiturage peut être défini de la manière suivante :

- Le covoiturage consiste à partager un véhicule particulier pour un trajet commun (au moins deux occupants) ;
- Le conducteur n'est pas un professionnel, il ne peut être rémunéré ni par les passagers ni par un tiers.

Une prestation de covoiturage est un service de mise en relation des conducteurs et de passagers afin qu'ils puissent réaliser des trajets avec un même véhicule. Cela se réalise via un site internet spécialisé sur lequel sont déposées des offres et des demandes de voyage.

A l'échelle de la commune et pour développer une solution adaptée à la population et aux acteurs du territoire, **un diagnostic préalable** devra être réalisé pour permettre à la commune **d'évaluer les besoins** en fonction du motif de déplacement (travail, école, course, spectacle...), de sa périodicité (quotidien, épisodique), sa distance (courte/longue), **d'établir et de pointer les solutions à adopter**. Ce dernier pourra être réalisé dans du Plan Communal de Mobilité (PCM) .

La communication est déterminante dans le développement d'un système de covoiturage local. La mise en place d'un plan de communication efficace et performant est indispensable dès le lancement du service de covoiturage (publicité, animation) et doit **s'inscrire dans la durée** (logo, plaquette de présentation).

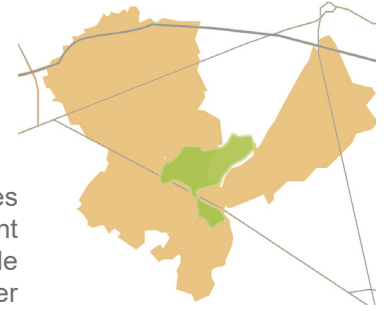
La pratique du covoiturage nécessite certains aménagements tel que :

- Des places réservées / aires de stationnement (secteur de la gare, proximité du centre de Silly, centre de Hoves, Hellebecq, Bassilly, Fouleng, etc.) ;
- Dépose-minute, lieu permettant la montée et la descente des covoiturés en toute sécurité ;
- Signalétique

2. Justification du projet

Le covoiturage est un enjeu fort dans les zones rurales et surtout à Silly qui se trouve à proximité de grands pôles urbains et de Bruxelles. Il pourrait amoindrir la dépendance à la voiture individuelle des ménages, améliorer la mobilité

2.10



de certaines personnes (âgées, écoliers, n'ayant pas de voiture personnelle ...) et ainsi améliorer l'accès à l'emploi et aux services, tout en créant ou en maintenant du lien social entre les ménages.

Le covoiturage peut avoir des vertus sociales et permettre des rencontres (personnes âgées, étudiants...).

Les sites de covoiturage se sont multipliés ces dernières années. L'usager est souvent perdu et se décourage à trouver une offre adaptée au quotidien.

Le covoiturage contribue à diminuer le nombre de véhicules en circulation et à fluidifier le trafic, améliorant ainsi les temps de trajets.

Par ailleurs, le covoiturage génère des économies sensibles pour les usagers qui partagent le même trajet.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

Rappel des objectifs

- Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs



Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'une plate-forme de communication
Réduction de la pollution
Aménagement des abords de la gare
Mise en place d'un service de transport collectif intra communal
Réalisation d'un PCM

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Réduction du risque d'accidents	x		x
Amélioration de la cohésion et des échanges entre les Silliens	x		

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

TEC
SPW
Taxi social

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Diagnostic dans le cadre du PCM

Etat du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

Réalisation du diagnostic
Définition des actions à mettre en place (+ liens avec le PCM)

A partir de la 2^{ème} année :

Mise en place des aménagements sur le terrain et du système de mise en relation des usagers
Communication et signalétique

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
La création d'un système de covoiturage local	1	Administration communale
Nombre d'aménagements spécifiques destinés au covoiturage (places, arrêts, signalétique)	1/village	Administration communale

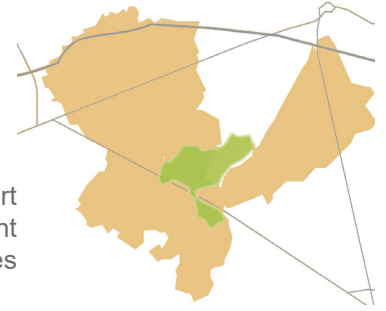
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de participants aux journées d'informations	50	Administration communale
Nombre de covoitureurs inscrits sur la plateforme - évaluation tous les 6 mois	50	Administration communale



Mise en place d'un service de transport collectif intracommunal

2.11



Les solutions de transport à la demande peuvent ainsi varier en fonction des éléments suivants :

- Types de services
 - Transport à la demande à itinéraire fixe (ligne virtuelle) et horaires fixes
 - Transport à la demande à itinéraire fixe (ligne virtuelle) et horaires variables
 - Transport à la demande à itinéraire variable (dans une zone) et horaires fixes
 - Transport à la demande à itinéraire variable (dans une zone) et horaires variables
 - Transport à la demande flexible (porte-à-porte).
- Système de réservation
 - Téléphonique
 - En ligne
 - À l'avance sur demande
 - Autre
- Type de véhicules et équipements nécessaires à bord des véhicules
 - Voitures, des vans ou des autobus de petite taille minibus (entre 4 et 20 passagers)
 - GPS ;
 - Un ordinateur de bord

1. Description du projet

Le futur projet vise à développer une offre de transport collectif pour les déplacements intracommunaux.

En amont, un diagnostic permettra à la Commune d'évaluer les besoins et les solutions à adopter : un bus local (type Proxibus) ou un service de transport à la demande. Ce dernier pourra être intégré dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM).

1 - L'offre de transport via un bus local se caractérise par des horaires fixes, des arrêts prédéterminés, et une circulation périodique. L'exploitation d'un bus local permet en effet plus souple qu'une ligne traditionnelle : les trajets peuvent varier selon les jours de la semaine. La Commune est l'opérateur de transport, en partenariat avec les TEC. Le bus local est le seul outil de transport régulier de personnes dont la maîtrise appartient à la Commune. La Commune dispose ici de la possibilité de créer un service spécialisé répondant aux besoins de sa population ou aux orientations données par la politique communale.

Il est développé sur base d'une **convention avec le groupe TEC local**, qui prévoit classiquement que :

- le matériel roulant est fourni par les TEC ;
- le carburant est payé par la Commune ;
- les chauffeurs sont rémunérés par la Commune mais les TEC se chargent de leur formation ;
- les petits entretiens sont à charge de la Commune ou des TEC, moyennant alors un paiement kilométrique
- les entretiens importants sont effectués par les TEC ;
- les recettes sont reversées aux TEC ou partagées avec la Commune.

2 - L'offre de transport d'un bus à la demande (TAD) se distingue des autres services de transports collectifs par le fait que le véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire un besoin particulier.

Les TAD sont organisés par des professionnels du transport et, à la différence des taxis, les voyages ne sont en général pas individuels. Un opérateur se charge alors de la réservation, de la planification et de l'organisation afin de prendre en charge l'ensemble des voyageurs.

Parallèlement à ce travail d'analyse et d'étude, il est intéressant d'aller voir d'autres projets et d'en avoir leur retour. On peut citer les communes de Durbuy, Chimay et Braine-l'Alleud. Les TEC Namur-Luxembourg organisent depuis 2004 dans 215 villages de la Province de Luxembourg (Haute-Sûre, Forêt d'Anlier et communes de Bertogne, Sainte-Ode, Libramont et Neufchâteau) un service de transport à la demande. Plus près, en province du Brabant-Wallon, il est intéressant de se pencher sur le premier Proxibus intercommunal qui assure des liaisons entre les communes de Chastre, de Mont-Saint-Guibert et de Louvain-la-Neuve.

2. Justification du projet

La question de la mobilité en milieu rural prend de plus en plus d'importance. Elle confronte en effet le besoin des ménages d'une mobilité sans cesse accrue à une carence de plus en plus marquée des transports publics, due à une rationalisation des services de transport et à une désaffectation de ceux-ci par des usagers, majoritairement motorisés, en quête de flexibilité et de performance en termes de temps de parcours.

Aujourd'hui, la commune Silly développe une offre de transport locale spécifique dédiée aux scolaires (bus) aux publics fragilisés du CPAS et aux associations qui en font la demande (mini-bus de 9 places).

Inspiré par les projets de Proxibus qui se sont développés dans des communes périphériques (Waterloo, Rixensart) et qui à connu un grand succès en raison de la présence de navetteurs ; la CLDR souhaite développer une offre locale plus large destinée à tous les silliens, qui relirait les points principaux de la commune.

Rappel des objectifs

- Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Aménagement des abords de la gare
Réduction de la pollution
Plan Communal de Mobilité

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Assurer une bonne desserte de l'ensemble de la commune	x		x
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Réduction des inégalités	x		x

5. Localisation et statut

Localisation

Dans la perspective d'un bus local, la CLDR a défini des lieux d'arrêts stratégiques : la gare, le zoning de Ghislenghien, le centre de Silly et des villages; et le marché d'Enghien.

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet



6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

SPW

CPAS

TEC

Taxistop

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet nécessite qu'une réflexion générale sur la mobilité soit déjà entamée. Le projet pourra se développer en lien avec le futur PCM.

Etat du dossier

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année et 2^{ème} année :

- Le diagnostic et le choix de la solution à adopter s'inscrivent dans les deux années nécessaires à la réalisation du PCM ;
- Visites de projets exemplaires ;
- Contrat avec une association ou un opérateur de transport ;

3^{ème} année :

- Aménagement des circuits - acquisition du matériel roulant et de gestion nécessaire au bon fonctionnement de l'activité ;
- Plan de communication (séances d'informations, toutes-boîtes, journal communal et événements promotionnels)

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Visite/contact avec des communes exemplaires	3	Administration communale
Mise en place d'une offre communale	1	Administration communale

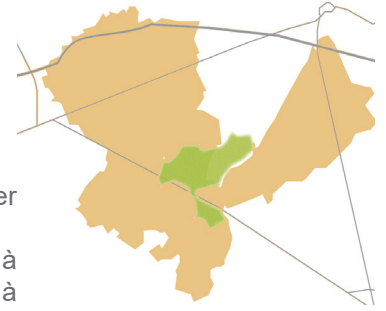
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de passagers	20 personnes minimum/jour	Opérateur de transport



Création de logements tremplins

2.12



1. Description du projet

Le projet prévoit de créer des logements tremplins. Le «logement tremplin» est un montage qui consiste à attribuer un logement à des jeunes contre un loyer modéré, pour une période déterminée. Une partie du loyer versé peut être ensuite restituée aux jeunes en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la commune. Ce système permet de favoriser le maintien des plus jeunes sur le territoire de la commune.

Aujourd'hui, aucun bâtiment ou parcelle n'a été identifié. Le futur projet devra être localisé si possible à proximité d'une école, peu éloigné des services et pas trop loin de la gare et des grands axes routiers afin de répondre aux attentes que peuvent avoir de jeunes ménages.

Le futur projet pourra développer plusieurs logements. Les futures unités seront de tailles variées afin de pouvoir accueillir de jeunes ménages aux profils variés.

Le projet entend être exemplaire en limitant son impact sur l'environnement (en inculquant les bons réflexes) mais il se veut aussi économe pour s'assurer que les charges des jeunes ménages ne soient pas prohibitives.

2. Justification du projet

C'est avant tout **une demande citoyenne** qui a été relevée dès le début du programme lors des consultations citoyennes, confirmée et affirmée par la CLDR lors des ateliers et réunions de travail.

En effet, Silly est confrontée à un **véritable enjeu démographique**.

Une forte émigration des jeunes est constatée dans la tranche d'âge des 20-30 ans, ainsi qu'un parc de logements peu adapté à leurs besoins et/ou peu accessibles en termes de revenus.

Le projet s'inscrit dans cette problématique en tentant d'apporter des solutions à l'échelle communale afin d'**enrayer l'exode des jeunes originaires de la commune**, soumis à une pression immobilière qui n'aura

de cesse de s'intensifier dans les années à venir.

Cette formule consiste à attribuer un logement à des jeunes contre un loyer modéré pour une période déterminée. Une ristourne est ensuite attribuée aux jeunes à la condition qu'ils s'installent par après sur la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun
- Faciliter l'accès aux énergies durables pour les citoyens
- Faciliter le rapprochement des Silliens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création de logements intergénérationnels
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie

Origine de la demande

Groupe de travail Société
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Diversité des fonctions de la parcelle	x		x
Sensibilisation à la consommation énergétique		x	
Choix des matériaux		x	
Densification des centres		x	
Rééquilibrage démographique via la lutte contre l'exode des jeunes	x		
Une forme d'épargne pour les jeunes ménages			x

5. Localisation et statut

Localisation

A définir

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Les associations du village
- Les habitants

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments adaptés ou de terrain pour lancer un projet de logements trempés

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de logements créés	3	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation des logements	90-100%	Administration communale

État du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Dès la première année :

- Réunion de coordination DG03 - Approbation convention-faisabilité
- Désignation de l'auteur de projet
- Réunion de CLDR (élargie aux riverains ou aux associations)
- Réalisation de l'esquisse

2ème année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3ème année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux